

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE - DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE



Mise à disposition des salles de réunion des pépinières d'entreprises de Quimper Bretagne Occidentale en faveur de l'association "60000 rebonds grand-ouest"

N° DEC.2025.05.130.DECTI

LA PRESIDENTE DE QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 1 du conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 donnant délégation à madame la présidente de Quimper Bretagne Occidentale ;

Vu le budget de Quimper Bretagne Occidentale, B55 compte 752 – 950 ;

Considérant la demande de l'association « 60 000 rebonds grand-ouest » de pouvoir utiliser les salles de réunion des pépinières d'entreprises de Quimper Bretagne Occidentale ;

Sur proposition du directeur général des services ;

DECIDE

Article 1 : Les salles de réunion des pépinières d'entreprises de Quimper et de Briec sont mises à disposition de l'association « 60 000 rebonds grand-ouest » ponctuellement, afin d'organiser des rencontres pour accompagner les entrepreneurs après la liquidation de leur entreprise, et les aider à rebondir sur un nouveau projet professionnel.

Article 2 : La mise à disposition est consentie à titre gratuit pour un maximum de 12 réservations par an et prendra effet à la date de signature de la convention.

Article 3 : Une convention de mise à disposition sera signée entre les deux parties, conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de trois ans.

Article dernier : Exécution

Monsieur le directeur général des services et le comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable de Quimper sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision prise par délégation du conseil communautaire.

Fait à Quimper, le 06 mai 2025

La présidente,
Isabelle ASSIH,

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Compte tenu de :

- la transmission au contrôle de légalité le : 07/05/2025
(AR du 07/05/2025 ID: 029-200068120-20250506-DC1773H1-AR)
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/05/2025

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*